

MODÈLE INSTITUTIONNEL DE L'ACEP

Activités

- Planification stratégique
- Politiques et procédures opérationnelles
- Gestion et développement des ressources humaines
- Finances
- Approvisionnement
- Comptes et cotisation des membres
- TI
- Communications et affaires publiques
- Affaires juridiques
- Recherche
- Soutien aux dirigeants (Comité exécutif national et sections locales)
- Comité de SST
- Syndicat des employés(SEA)

Compétences principales et services : *la façon dont nous améliorons les conditions de nos membres*

Négociations collectives

L'ACEP s'efforce d'obtenir les meilleures conventions collectives possibles pour ses membres. Pour ce faire, elle appuie, protège et fait valoir les droits et les intérêts des membres – de façon efficace, responsable et utile pour tous ceux qu'elle représente.

Soutien et représentation

L'ACEP s'emploie à protéger les droits des membres et à fournir à ceux-ci des conseils spécialisés et une représentation professionnelle lorsqu'ils en ont besoin. L'ACEP veille à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour comprendre leurs droits, obtenir réparation et résoudre les difficultés et les conflits en milieu de travail. Ce travail est effectué par une équipe interne de spécialistes des relations de travail vers lesquels les membres de l'ACEP peuvent se tourner au besoin.

Plaidoyer et protection des droits des membres

À mesure que de nouvelles lois, politiques et procédures sont élaborées, l'ACEP participe à divers forums, comités et groupes de travail avec une gamme d'intervenants pour se tenir au courant des changements proposés, pour représenter les intérêts de ses membres et pour influencer les décisions. L'ACEP défend les intérêts de ses membres pour protéger et améliorer leurs avantages sociaux et conditions de travail. L'ACEP exerce des pressions sur les élus, la haute direction de la fonction publique fédérale et la Chambre des communes à travers des interactions lors de réunions, de consultations et à titre de témoin expert aux audiences.

Apprentissage et développement

L'ACEP favorise l'apprentissage pour aider ses membres à s'autonomiser en leur fournissant des renseignements à jour sur les relations de travail, les droits des travailleurs et les méthodes de gestion du milieu de travail, ainsi que pour les aider à atteindre leurs objectifs de perfectionnement professionnel. Une formation est également offerte pour développer les compétences des dirigeants et des délégués syndicaux de l'ACEP pour promouvoir et maintenir un soutien de haute qualité aux membres.